

Nominations aux comités relevant du Conseil des gouverneurs



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Préparé par le Secrétariat général

Janvier 2018

COMITÉ D'APPEL POUR CAUSE DISCIPLINAIRE MAJEURE

NATURE : Le Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure est un comité permanent qui relève du Conseil des gouverneurs. Les décisions du Comité sont sans appel. Cf. Article 95 *Statuts et règlements*.

MANDAT : Plus concrètement, le Comité entend et tranche en appel tout grief déposé par un étudiant ou une étudiante à la suite de son exclusion, de sa suspension ou de sa non-réadmission en raison d'une infraction à un règlement disciplinaire faisant partie des règlements généraux de l'Université, à un arrêté municipal ou à une loi provinciale ou fédérale.

REMARQUES : Tout membre du Comité se trouvant en conflit d'intérêts, pour quelque raison que ce soit, doit se désister.

NOMBRES : 5 membres

QUORUM : 4 membres

DURÉE DU MANDAT : Indéterminée; le mandat des membres nommées prend fin dès qu'il y a perte de qualité.

<u>COMPOSITION</u>	<u>QUALITÉ</u>	<u>PÉRIODE D'EXERCICE</u>
Bernard, Jeannita	Membre du CGV ¹ , élu par le CGV	Indéterminée
Doucet, Edith <u>présidente</u>	Présidente du CGV qui assume d'office la présidence	D'office
Doumbia, Kassim	Membre du CGV ¹ , élu par le CGV	Indéterminée
Godbout, Corinne A.	Membre du CGV ¹ , élue par le CGV	Indéterminée
LeBreton, Samuel	Membre du CGV ¹ , élu par le CGV	Indéterminée

¹ Membre du Conseil des gouverneurs (excluant les employées, employés, les étudiantes, étudiants de l'Université).